

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 41 - Vendredi 7 novembre 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Jan Boruvka, Hochwachtweg 12, 6312 Steinhausen.

Projet : Diverses transformations intérieures au rez-de-chaussée et création d'un appartement dans les combles, ouverture de 4 fenêtres en toiture et pose d'un vitrage sur la face est du pignon monte-charges, à la route du Château 1-3, sur la parcelle no 241, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 novembre 2014 au 8 décembre 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 novembre 2014
Services techniques de La Neuveville

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 133 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Il peut être consulté au bureau communal de chaque commune membre du syndicat concerné.

Séance du Conseil intercommunal
du 28 octobre 2014 - Intitulé des arrêtés :

- Arrêté du Conseil intercommunal du SIEL relatif à une demande de crédit de CHF 57'000 pour l'assainissement du parking de la STEP.

- Arrêté du Conseil intercommunal du SIEL relatif à une demande de crédit de CHF 300'000 pour le remplacement du système MCR (→ automates programmables, informatique et appareils de mesures)

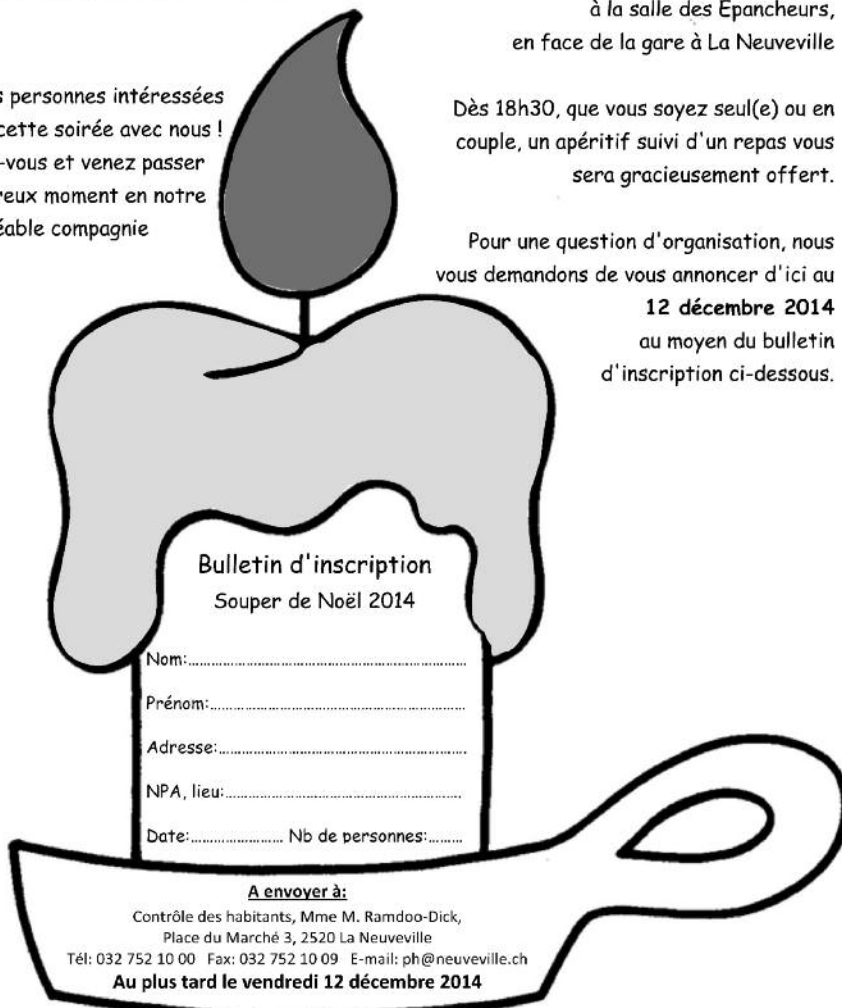
Echéance du délai référendaire pour cet arrêté:

mercredi 17 décembre 2014.

Syndicat intercommunal

Un Noël différent le soir du 24 décembre 2014

A toutes les personnes intéressées
à partager cette soirée avec nous !
Inscrivez-vous et venez passer
un chaleureux moment en notre
agréable compagnie



Le mercredi 24 décembre 2014
à la salle des Epancheurs,
en face de la gare à La Neuveville

Dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au **12 décembre 2014** au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

Bulletin d'inscription
Souper de Noël 2014

Nom:.....
Prénom:.....
Adresse:.....
NPA, lieu:.....
Date:..... Nb de personnes:.....

A envoyer à:

Contrôle des habitants, Mme M. Ramdoo-Dick,
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Tél: 032 752 10 00 Fax: 032 752 10 09 E-mail: ph@neuville.ch

Au plus tard le vendredi 12 décembre 2014



PAROISSE RÉFORMÉE

Assemblée de paroisse
du 8 décembre 2014 à 20h
à la Maison de paroisse

ORDRE DU JOUR

1. Accueil, organisation de l'assemblée, Message
2. Procès verbal de l'assemblée du 16 juin 2014, approbation
3. Assemblée de paroisse, nomination de la secrétaire
4. Présentation de la pasteure Marie-Laure Krafft Golay
5. Conseil de paroisse, démission/ élection / réélection
6. Rapport du président
7. Régionalisation
8. Rapport de la commission des bâtiments
9. Demande de crédit d'engagement pour le remplacement des fenêtres de la cure Montagu
10. Finances :
 - a) Présentation: budget 2015, quotité de l'impôt et plan quinquennal
 - b) Approbation du budget 2015 et de la quotité de l'impôt
11. Rapport des délégués du Synode d'arrondissement
12. Remerciements
13. Divers

Le procès verbal de l'Assemblée de paroisse du 16 juin 2014 et le budget 2015 peuvent être consultés dès le 1^{er} décembre au secrétariat aux heures d'ouverture.

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Canton de Berne

PRISE EN CHARGE DE PERSONNES TRIBUTAIRES DE SOINS DANS DES FOYER ET DES MÉNAGES PRIVÉS

Vous proposez dans un foyer ou chez vous un logement, des repas, une prise en charge et des soins à des handicapés, des toxicomanes ou des personnes âgées? Si oui, vous devez être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de la commune ou du canton, conformément à l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy). La prise en charge de membres de la famille (soins inclus) n'est pas soumise à autorisation.

Autorité délivrant les autorisations

Personnes âgées et handicapées

- l'autorité communale compétente pour les ménages privés accueillant trois personnes au maximum,
- l'Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne pour la prise en charge de plus de trois personnes.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des personnes âgées et handicapées, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 42 83, fax 031 633 40 19, courriel: info.alba@gef.be.ch).

Toxicomanes

- l'Office des affaires sociales pour la prise en charge de personnes toxicodépendantes dans des ménages privés ou des foyers.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES PERSONNES
AGÉES ET HANDICAPÉES
Markus Loosli
Chef d'office

OFFICE DES
AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

PROSPECTUS SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

Ce document fournit des informations sur l'aide proposée selon la loi sur l'aide aux victimes et recense tous les centres de consultation du canton de Berne. Il s'adresse principalement aux victimes d'infractions et à leurs proches, mais peut aussi intéresser les personnes et les institutions qui y sont confrontées dans le cadre de leurs activités ou à titre privé. Disponible en français et en allemand, le prospectus peut être obtenu auprès de l'Office des affaires sociales, Division aide aux victimes (tél. 031 633 78 26, fax 031 633 78 92.

Courriel: info.doku.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

AIDE SOCIALE : ORGANISATION ET COMPÉTENCE

La population du canton de Berne dispose d'un large éventail de prestations sociales publique et privées, qui répondent aux besoins les plus divers.

Information

Les communes informent leurs habitants en bonne et due forme, en leur fournissant les adresses des institutions sociales qui sont à leur disposition, comme les services sociaux, les structures d'accueil extrafamilial et autres.

Services sociaux professionnels

Chaque commune a son propre service social ou est affiliée à un service social régional. Les prestations de l'aide sociale sont accessibles à tous. Les consultations sont assurées par du personnel spécialisé. Pour toute information, il convient de s'adresser à la commune de domicile ou au service social régional compétent.

Préfecture

Les décisions des services sociaux peuvent faire l'ob-

jet d'un recours auprès des préfètes et des préfets.

Office des affaires sociales

Pour des renseignements d'ordre général, il est aussi possible de s'adresser à l'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Rathausgasse 1, 3011 Berne, tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel : info.soa@gef.be.ch.

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES

ALLOCATIONS SPÉCIALES SELON DÉCRET

Toute personne de condition modeste au bénéfice d'une rente AVS ou AI a le droit de demander des allocations spéciales selon décret en plus des rentes et des prestations complémentaires. Le service compétent de votre domicile (service social, caisse de compensation) vous fournira les informations nécessaires concernant les conditions d'octroi de ces prestations. Les allocations spéciales sont des prestations sociales particulières (décret du 10 septembre 1997 concernant les allocations spéciales en faveur des personnes de condition modeste), qui sont calculées conformément aux prescriptions du Conseil-exécutif. Selon le décret, il appartient aux offices communaux d'inviter les personnes manifestement en droit de bénéficier de ces prestations à présenter une requête. En vertu des dispositions légales, les personnes de condition modeste ont droit à des allocations spéciales, mais elles ne peuvent pas prétendre à un montant déterminé.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser au service compétent de votre domicile et, pour tout renseignement d'ordre général, à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 / 633 78 11, fax 031 / 633 78 92, e-mail: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES
AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie

Week-end et jours fériés : 0842 24 24 24
Pendant la semaine : 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «Premiers secours sur le lieu de travail» de l'Alliance suisse des samaritains.

Téléphone 062 286 02 00

 **samaritains**

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch


Tél 143
La Main Tendue



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

NOVEMBRE
Lundi 10, 17
Samedi 15

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Judi 11 décembre 2014 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1) Ouverture de l'assemblée

2) Budgets 2015

- Présentation des budgets
- Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
- Approbation du budget du syndicat des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
- Approbation du budget communal 2015, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangés

3) Zone artisanale – vente de deux parcelles N° 3444 et 3445 de 1328 m² chacune pour le prix total de CHF 127'488.-, soit CHF 48.-/m²

- Présentation
- Approbation
- Délégation des compétences pour la vente au Conseil communal

4) Modifications du règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétence et protection civile du Jura bernois Tramelan relatives à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois

- Présentation
- Approbation

5) Remplacement du lift pour handicapés dans le bâtiment du battoir – crédit d'engagement de CHF 30'000.-

- Présentation
- Approbation
- Communications du Conseil communal

7) Divers

Le budget peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture, le lundi de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 09 h 30 à 11 h 30, ou sur rendez-vous.

CONSEIL COMMUNAL

Commune mixte de Nods

MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur, barrières et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

PLACES PUBLIQUES COMMUNALES

Les places publiques communales (près de l'Impasse des Lutins et près de l'ancien télésiège) sont en partie utilisées par des véhicules et des remorques souvent sans plaques. Afin de pouvoir disposer de ces emplacements pour l'hiver et d'en garantir un déneigement adéquat, les propriétaires sont priés de débarrasser leurs biens jusqu'au

15 novembre 2014 dernier délai

Faute de quoi ils prennent le risque d'une évacuation par les services communaux, les frais étant à leur charge.

Conseil communal

VOTE PAR CORRESPONDANCE RAPPEL DE QUELQUES REGLES

- La carte de légitimation doit être signée par l'électeur/trice. Dans le cas contraire, le vote n'est pas valable.

- Lors de l'envoi par la poste, la commune ne prend pas en charge les frais de port. Les enveloppes réponses non affranchies ou insuffisamment affranchies seront refusées.

- Les enveloppes de vote par correspondance peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au samedi minuit précédant le scrutin. Le dimanche de la votation, seul le vote aux urnes est possible.

Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

Le conseil communal de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du 7 novembre au 7 décembre 2014

• **Modifications du Règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois – Tramelan relatives à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois**

Ces documents, en vertu de l'art. 54 de la LCo, sont déposés publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à

toutes les citoyennes et à tous les citoyens de les consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2014

CONSEIL COMMUNAL

COMMUNE DE NODS

DÉSIGNATION

D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE) COMMUNAL(E)

Suite à la démission de M. Jean-Marie Boillat, Conseiller communal, le Groupe Intérêts communaux et régionaux de la Commune mixte de Nods invite les citoyens et citoyennes de Nods et ses membres pour une séance qui aura lieu le

Mardi 11 novembre 2014 à 20 h.

À la salle communale du Battoir, à Nods

La présence des citoyennes et citoyens serait fort appréciée et interpréterait leur encouragement aux affaires communales. Nous espérons que des propositions seront faites pour désigner la personne qui succédera à Monsieur Boillat à qui nous exprimons notre reconnaissance pour son engagement en faveur de notre Commune.

W. Sunier, Groupe des intérêts communaux et régionaux de la Commune mixte de Nods

A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous.

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

18 novembre prochain dès 16 h 00

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous. C'est avec plaisir que nous vous attendons !

CONSEIL COMMUNAL

RECHERCHE D'UN DÉLÉGUÉ POUR LE CONSEIL DES SAPEURS-POMPIERS

Suite à la démission de Monsieur Daniel Balmer au 31.12.2014, nous sommes à la recherche d'une personne motivée à représenter notre commune au Conseil des sapeurs-pompiers du syndicat des sapeurs-pompiers Plateau dès janvier 2015.

Le domaine du service du feu vous intéresse ? Vous pouvez prendre contact directement avec Daniel Balmer, actuel président du conseil des sapeurs-pompiers qui vous renseignera volontiers. (079 701 55 03)

Votre candidature doit être adressée à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Conseil communal

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu

Tél. 144 Ambulances



Commune

mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	_____	Ascension
Lundi	09.06.2014	_____	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FANFARE ESPERANCE DE LAMBOING MATCH AU LOTO

C'est le 15 novembre 2014 à 20h que la fanfare L'Espérance de Lamboing vous attend nombreux au complexe du Cheval-Blanc pour venir tenter votre chance à l'occasion de son traditionnel match au loto. Bonne chance à tous et merci de votre soutien

PASSAGE DU BIBLIOTBUS

À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Bâttoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale
du 9 décembre 2014

à 20 h 00, à la Salle du Bâttoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2015

- Introduction
- Présentation et approbation du budget 2015 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Présentation et approbation du budget 2015 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- Présentation et approbation du budget 2015 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- Présentation et approbation du budget communal 2015, de la quotité d'impôts (inchangée à 1.88), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), de la taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.-/ campagne Fr. 50.-) et de la vignette verte (inchangée à Fr. 80.-)

2. Vente du Télé réseau de Diesse

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente du Télé réseau de Diesse à Video2000 pour le prix de CHF. 160'000
- Délégation de la compétence au Conseil communal pour la sortie du Syndicat du Télé réseau
- Approbation de l'abrogation du règlement du Télé réseau
- Approbation du règlement concernant le financement spécial relatif à l'aménagement du centre du village de Diesse découlant de la vente du Télé réseau

3. Approbation d'un crédit d'engagement de Fr. 303'000 pour le renouvellement d'une conduite d'eau à Prêles

- Présentation du projet
- Approbation du crédit d'engagement de Fr. 303'000

4. Approbation du règlement concernant l'assainissement des eaux usées

- Présentation du règlement
- Approbation du règlement

5. Approbation de l'ordonnance concernant l'assainissement des eaux usées -taxes uniques de raccordement

- Présentation de l'ordonnance sur les taxes uniques
- Approbation de l'ordonnance sur les taxes uniques

6. Information sur l'ordonnance concernant l'assainissement des eaux - taxes périodiques

- Présentation de l'ordonnance sur les taxes périodiques

7. Organe de conduite en cas de catastrophes du Jura bernois (OCIC JB)

Approbation d'une modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan

- Présentation de la modification du règlement d'organisation
- Approbation de la modification du règlement d'organisation

8. Informations du Conseil communal

9. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 7 novembre 2014

DÉPÔT PUBLIC

Le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse informe les citoyennes et les citoyens qu'il met en dépôt public, du 7 novembre 2014 au 7 décembre 2014,

- Le Règlement concernant l'assainissement des eaux usées
- L'Ordonnance concernant l'assainissement des eaux usées de la compétence de l'Assemblée communale, taxes uniques de raccordement
- Le Règlement concernant le financement spécial relatif à l'aménagement du centre du village de Diesse
- Le Règlement d'organisation modifié du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan

Ces documents, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) sont déposés publiquement à l'administration communale pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyens et les citoyennes de les consulter pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2014.

Le Conseil communal

Prêles, le 7 novembre 2014

FACTURES DE FIN D'ANNÉE

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir sont priées de les faire parvenir à l'administration communale d'ici au 14 novembre prochain.

L'administration communale

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale et Bourgeoisie de Prêles

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

**ATELIER CHOCOLATS DE NOEL**

Avec le chef pâtissier Roland Morel

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2014

DE 15H00 à 18H00

SALLE DU BATTOIR A DIESSE

Venez étonner vos amis ! Au programme :

- Découverte des grands crus de chocolats
- Explication des températures selon l'utilisation
- Réalisation de chocolats de Noël : mendiants, gingembres enrobés et autres gourmandises !

Le cours comprend un dossier de recettes et toutes les matières premières nécessaires.

Prix : 70 CHF / personnes, 130 CHF pour 2 personnes de la même famille.

Renseignements : 078 732 48 16

Pré-inscriptions obligatoires*

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes :

A renvoyer à :

Florence Jeanneret, Chemin de la Groisière 11 / 2517 Diesse

Ou par mail : gad.diesse@gmail.com

*le paiement fait office de confirmation d'inscription.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :

<http://gaddiesse.wix.com/accueil#><https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>**REPRISE DE LA CHAMBRE FROIDE DE LAMBOING**

La chambre froide de Lamboing n'étant plus utilisée, elle sera prochainement démontée.

Si une personne était intéressée à la reprendre, elle est priée de s'adresser à l'administration communale, **jusqu'au 14 novembre 2014**, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à :

info@leplateaudediesse.ch. Une visite sur place sera ensuite organisée avec toutes les personnes intéressées.

L'administration communale**PLACES LIBRES À LA CRÈCHE**

La crèche La Luciole vous propose :

- L'accueil d'enfants dans une petite équipe composée de personnel qualifié garantissant ainsi un encadrement de qualité dans une ambiance chaleureuse.

- Un programme pédagogique comprenant de nombreuses activités créatrices.

- Des infrastructures modernes dans un cadre tranquille et verdoyant.

Des places sont encore disponibles quelques après-midis

N'hésitez pas à contacter la responsable, Mme Thomet, au 032 315 18 00. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

L'administration municipale



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Crèche « La Luciole »**Mise au concours**

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole » la COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche

Pour le **1^{er} décembre 2014** et pour une durée déterminée de 8 mois**1 stagiaire à 100%**

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable.

Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, le cahier des charge, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.chLes offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 15 novembre 2014**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.*La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.*COMMUNE MIXTE DE
PLATEAU DE DIESSE**Mise au concours**L'administration communale de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherchePour le **1^{er} août 2015** et pour une durée déterminée de trois ans**1 apprenti à 100%
Employé de commerce**

Vous êtes dynamique et motivé ? Vous recherchez un apprentissage attractif dans un environnement passionnant ?

Alors, nous nous réjouissons de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée du formulaire de candidature, des copies de vos bulletins scolaires et de vos attestations.

Les offres de services avec documents usuels et photo, avec mention « apprentissage de commerce 2015 » sont à adresser à

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,
La Chaîne 2, 2515 Prêles,**jusqu'au 30 novembre 2014.**

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents complémentaires et, notamment, le formulaire de candidature, peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch*Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.*

**Commune****mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Ci-après vous trouverez les dates des différentes rencontres ayant lieu dans les trois villages de notre commune, durant le mois de novembre. Le thème sera la préparation des décorations pour le souper de Noël des aînés *qui aura lieu le jeudi 11 décembre 2014 à la Halle polyvalente de Prêles.*

• **Mercredi 19 novembre 2014**, nous vous donnons rendez-vous à 15h00 au complexe du Cheval Blanc de Lamboing.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Maria Béguelin au no 032 315 14 74.

• **Jeudi 20 novembre 2014**, nous vous donnons rendez-vous à 14h00 à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Francine Giauque au no 032 315 23 79.

• **Vendredi 21 novembre 2014**, nous vous donnons rendez-vous à 14h00 au Battoir de Diesse.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport, peuvent s'annoncer à Mme Martine Guanter au 032 315 26 05.

Venez nombreux pour préparer ces décorations du souper de Noël des aînés !

L'administration communale

EPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

L'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, que la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation. D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Le Conseil communal



Commune Bourgeoise
Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNE BOURGEOISE**Mardi 9 décembre 2014 à 20h15**Bâtiment administratif bourgeois
Prêles**ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2015
3. Elections
 - 2 Conseillers (période 2015-2018)
 - 1 Président (période 2015-2018)
4. Informations du Conseil
5. Divers
6. Camping Prêles SA
 - a) approbation comptes 2012-2013
 - b) budget 2015
 - c) élections des membres du Conseil d'Administration
 - d) informations du Président
 - e) divers

RECOMMANDATION POUR LE SERVICE HIVERNAL

Afin d'éviter les dégâts de tout genre, nous invitons la population à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, afin de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places et trottoirs).

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des citoyens et espère que cet appel sera entendu. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

Nouvelles de l'administration**Oui au crédit 2015-2016 pour l'exploitation du vote électronique**

En 2015 et 2016, les Suisses et Suissesses de l'étranger exerçant leurs droits politiques dans le canton de Berne devraient pouvoir continuer à voter par Internet (vote électronique) lors des votations cantonales et fédérales. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil approuve à cet effet un crédit de 748'000 francs.

Présidée par le député Walter Messerli (UDC), la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) du Grand Conseil bernois a préavisé le crédit 2015-2016 pour couvrir les coûts d'exploitation du vote électronique destiné aux Suisses de l'étranger. Par 13 voix et trois abstentions, la commission propose au parlement d'allouer ce crédit d'un montant de près de 748 000 francs. Les Bernois et Bernoises de l'étranger pourront ainsi continuer à voter par Internet. Le vote électronique pour les élections devrait quant à lui être introduit à l'occasion des élections du Conseil national et du Conseil des Etats de 2015, ce que la commission approuve également.

Echanger les rôles : filles et garçons à la découverte de métiers passionnants

Pour la prochaine journée Futur en tous genres, le canton de Berne lance de nouveaux ateliers qui viennent compléter le programme bien rôdé des années précédentes : le 13 novembre prochain, les filles pourront se glisser dans la peau d'une menuisière par exemple, tandis que les garçons auront l'occasion de découvrir les métiers d'éducateur spécialisé et d'assistant social.

Inciter les jeunes à choisir leur orientation professionnelle en fonction de leurs intérêts et de leurs aptitudes, sans se laisser enfermer dans les rôles traditionnels de genre : tel est l'objectif que se donne la journée Futur en tous genres, qui, cette année, aura lieu le 13 novembre prochain. Ce jour-là, les jeunes découvriront le métier d'une personne de leur entourage, les filles celui de leur père et les garçons celui de leur mère, par exemple, en passant la journée avec eux au travail. Dans les programmes proposés par des entreprises, des hautes écoles et des associations professionnelles, ils pourront en outre s'essayer à des métiers et activités loin des stéréotypes de genre.

De nouveaux ateliers complètent le programme bien rôdé

Cette année encore, plusieurs nouveaux ateliers, comme « Une journée de menuisière » ou « Une journée d'éducateur spécialisé/d'assistant social », ne demandent qu'à être découverts par des jeunes qui assureront peut-être la relève. Un nouvel atelier consacré à la politique est en outre proposé aux filles dans la partie francophone du canton. Ces offres viennent compléter les ateliers déjà bien rôdés des années précédentes, comme « Filles et technique », « Filles et informatique » ou « Filles et construction » et, pour les garçons, « Garçons et métiers de la santé », « Garçons et soins » ou « Garçons et petite enfance ».



Nouvelles de l'administration

Adoption par la Commission des finances du budget 2015 et du plan intégré mission-financement 2016-2018

La Commission des finances du Grand Conseil bernois approuve le budget 2015, ainsi que le plan intégré mission-financement 2016-2018, au sujet duquel elle dépose toutefois deux motions financières : la première demande que le nouvel endettement prévu pour les années 2017/2018 soit éliminé durant la prochaine phase de planification, et la seconde que le plafond de l'investissement net soit abaissé de 500 à 440 millions de francs.

Présidée par Jürg Iseli (UDC), la Commission des finances du Grand Conseil bernois a préavisé le budget 2015 et le plan intégré mission-financement 2016-2018. Elle constate avec satisfaction que l'examen des offres et des structures (EOS 2014) et les rentrées fiscales supplémentaires ont permis de stabiliser les finances cantonales. Au vu des soldes de financement négatifs prévus pour les années 2017/2018, elle observe toutefois que cet équilibre reste fragile. En conséquence, il lui paraît nécessaire de continuer à porter la plus haute attention à la stabilité financière.

Réductions des primes :

mise en œuvre de la mesure EOS demandée

A l'unanimité, la Commission des finances désapprouve que le gouvernement ait finalement décidé, juste après avoir adopté le budget, de ne pas appliquer une mesure EOS que le Grand Conseil avait arrêtée en novembre 2013. A compter de la mi-2014, une économie supplémentaire de 10,7 millions de francs par an aurait dû ainsi être réalisée en matière de réduction des primes d'assurance-maladie. En décidant de renoncer à cette mesure, le Conseil-exécutif fait fi d'une décision parlementaire, ce que la Commission des finances juge par principe inacceptable. A une courte majorité, elle a donc déposé une déclaration de planification demandant la mise en œuvre de cette mesure. Une forte minorité préférerait augmenter le solde du groupe de produits concerné, avant d'exiger une compensation du surcroît de dépenses. Comme la majorité des membres a toutefois refusé de légitimer la démarche du gouvernement, la commission a préféré déposer la déclaration de planification. Le Conseil-exécutif ayant pris sa décision après avoir adopté le budget, il a en outre contourné la compensation de l'incidence financière. S'il avait élaboré le budget en tenant compte de sa décision, le solde de financement serait en effet passé au rouge, ce qui aurait été contraire au frein à l'endettement applicable au compte des investissements.

Comme on ignore si les mesures EOS auront toutes effectivement l'impact escompté en termes d'allègement budgétaire, la Commission des finances dépose une autre déclaration de planification, soutenue par une nette majorité, pour demander aux Directions de compenser les écarts en interne, chaque année de la période de planification.

Une courte majorité des membres de la commission demande que le solde du groupe de produits Nature soit augmenté de 750 000 francs, afin de favoriser l'implémentation des inventaires fédéraux et d'améliorer l'entretien et la préservation des réserves naturelles.

Deux motions financières concernant le plan intégré mission-financement 2016-2018

La Commission des finances a décidé de déposer une motion, soutenue à une nette majorité, concernant le plan intégré mission-financement

2016/2018. Cette motion demande que le nouvel endettement prévu au plan pour les années 2018/2018 soit éliminé lors de la prochaine phase de planification. La commission veut amener ainsi le gouvernement à viser la stabilité financière sur l'ensemble de la période quadriennale de planification, et non pas uniquement à court terme.

Enfin, la Commission des finances constate une tendance au déplacement des investissements du compte des investissements vers le compte de fonctionnement. Dans le domaine hospitalier, une partie des tarifs des soins infirmiers et des soins aigus, en vigueur depuis 2011 ou 2012, couvrent ainsi des investissements. De même, les hautes écoles ont adopté le système de financement par subvention à la rentrée 2013/2014 et reçoivent depuis une subvention forfaitaire annuelle, dont une part couvre aussi des investissements. Enfin, suite à l'adoption du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), la Confédération prendra entièrement à sa charge l'infrastructure ferroviaire régionale à partir de 2016. Dans ces circonstances, la Commission des finances dépose une motion unanime, par laquelle elle demande que le plafond des investissements nets soit ramené de 500 à 440 millions de francs, sans quoi les investissements augmenteront de fait au cours des quatre prochaines années.

Pouvoir accru en matière de planification financière avec le nouveau droit parlementaire

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit parlementaire, le Grand Conseil ne prend plus simplement connaissance du plan intégré mission-financement ; il a aussi le pouvoir de l'approuver. Il peut donc le rejeter en tout ou en partie, auquel cas le gouvernement doit revoir les parties rejetées et les lui soumettre une seconde fois. En outre, le parlement dispose désormais de l'instrument de la motion financière pour demander qu'une mesure ayant des retombées financières soit inscrite au budget ou dans le plan intégré mission-financement. Une motion financière concernant le budget est contraignante pour le gouvernement, ce qui n'est pas le cas s'agissant du plan mission-financement. S'il s'écarte de la revendication parlementaire dans le plan, il doit toutefois justifier sa décision de manière circonstanciée.

Pas de communication d'extraits du registre d'impôt

La Direction des finances rejette sur le fond le recours que la conseillère nationale Margret Kiener Nellen a déposé contre une décision de l'Intendance des impôts. Celle-ci lui avait refusé l'accès au registre d'impôt, où elle souhaitait consulter les données relatives à dix personnes imposées d'après la dépense (forfait fiscal).

Après que l'Intendance des impôts lui eut refusé l'accès aux données du registre d'impôt concernant dix personnes imposées d'après la dépense, Mme Kiener Nellen a attaqué cette décision auprès de la Direction des finances du canton de Berne, instance de recours en la matière. La Direction des finances vient de rejeter son recours sur le fond.

La conseillère nationale Margret Kiener Nellen arguait qu'elle a le droit de consulter le registre d'impôt, puisque la loi sur les impôts dispose qu'il est public, sans fixer aucune condition. La Direction des finances estime toutefois correct l'avis de l'Inten-

dance des impôts, selon lequel la loi sur la protection des données impose de peser les intérêts en jeu avant de donner tout accès au registre d'impôt. Elle constate que les contribuables concernés invoquent un intérêt prépondérant à la protection de leurs intérêts privés et conclut, à l'instar de l'Intendance des impôts, que cet intérêt fait obstacle à la communication de l'extrait du registre d'impôt les concernant. En conséquence, la Direction des finances rejette le recours pour neuf demandes d'accès au registre sur les dix déposées. S'agissant de la dixième, l'affaire est renvoyée devant l'Intendance des impôts, afin qu'elle rassemble les renseignements manquants auprès de la personne en cause et qu'elle pèse ensuite les intérêts en jeu.

Intérêts dignes de protection

La décision sur recours établit que l'intérêt public que présente la communication d'extraits du registre d'impôt concernant des personnes imposées d'après la dépense semble discutable et éminemment faible, car par nature, les renseignements qui contiennent ces extraits ne permettent pas d'établir combien d'impôt paient ces personnes. Ils ne constituent donc pas un élément susceptible de faire avancer le débat censé déterminer dans quelle mesure ces personnes contribuent aux ressources de la collectivité. Lors de la procédure, ces personnes ont au contraire exprimé la crainte que la communication de ces renseignements soit utilisée dans le débat sur l'imposition d'après la dépense pour faire pression sur elles ou les mettre à l'index. De l'avis de la Direction des finances, refuser de communiquer des renseignements fiscaux sur quelques personnes imposées d'après la dépense n'entravera en rien le débat public sur l'imposition d'après la dépense. Dans ces circonstances, l'intérêt des contribuables concernés à ce qu'aucun renseignement fiscal ne soit rendu public sur leur compte doit être considéré comme particulièrement digne de protection et prime ainsi la demande d'accès au registre d'impôt de Mme Kiener Nellen.

Près de 3000 hommes et femmes libérés de leurs obligations militaires en 2014

Environ 3000 militaires seront convoqués et libérés avec effet au 31 décembre 2014 dans le canton de Berne. Comme les années précédentes, ils seront convoqués de manière échelonnée à se rendre en tenue civile pour la reddition de leur équipement personnel, qui se déroulera le 10 novembre 2014 à Reconvilier pour les militaires domiciliés dans le Jura bernois, et entre le 1^{er} et le 5 décembre 2014 à Berne, dans la halle polyvalente de la caserne, pour tous les autres. Les militaires désirant conserver leur arme personnelle devront prouver qu'ils ont accompli au moins à deux reprises le programme obligatoire ainsi que deux exercices de tir fédéral à 300 mètres au cours des trois dernières années. Ils devront en outre présenter un permis d'acquisition d'armes valable. Comme par le passé, la cession entraînera le versement d'une indemnité (30 francs pour le pistolet, 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et 100 francs pour le fusil d'assaut 90). Il sera ensuite pris congé personnellement de tous les militaires libérés. Se partageront cette tâche le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires du canton de Berne, le chef de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM), les commandants d'arrondissement et le chef du bureau central du commandement d'arrondissement.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

10h culte à Mon Repos / 10h45 culte à Montagu

16h catéchisme 8e (10h)

16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse

Samedi

9h Catéchisme du cycle II, 7e, 8e, 9e à la Maison de paroisse

Dimanche 9 novembre

Echange de chaires :

10h Culte avec Stéphane Rouèche, pasteur

18h30 Culte 4D jeunesse à Nods avec les catéchumènes de la région.

Mercredi

10h, groupe de prière à la salle Schwander

14h30 chœur des aînés à la maison de paroisse

La Blanche Eglise est ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 9. November

9.30 Uhr, Kirche Lyss: Installationsgottesdienst von Pfrin. Simone Egli. Mit Pfrin. Brigitte Affolter, u.a..

17.15 Uhr, Kirche Twann: Twanner Erntedankgottesdienst. Text: Lk 12,13-21 (Die Geschichte vom reichen Weinbauern). Mit Roumen Kroumov (Orgel), Manuel Tschanz (Wort zum Weinjahr), Heidi Ruder und Hans Jürg Ritter (Kelchhalter), Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.

Amtswochen

20. Oktober bis 23. November: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 7 novembre

8h30 Messe du premier vendredi du mois

Dimanche 9 novembre

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

Jeudi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1^{er} vendredi du mois

Vendredi à l'église paroissiale

8h30 le premier vendredi de chaque mois

Dimanche 16 novembre

10h Messe à l'église paroissiale

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch / Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 9 novembre

Culte à Diesse, 10h00, échange de chaire, pasteur Marie-Laure Krafft-Gollay

Dimanche 16 novembre

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche
Conférences d'automne: Vivre libre; réalité ou illusion ?
Maison de paroisse de Diesse, 20h00

«Derrière les barreaux. Regard d'un aumônier de prison», par Nicolas Charrière et John Ebbutt, mercredi 19 novembre

Journée d'entraide

Réservez le samedi 8 novembre pour notre prochaine fête paroissiale

Service de voiture

9:35 Funi à Prêles / 9:40 Ecole Prêles / 9:45 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods, ajouter 9:50 au centre du village à Diesse.

Si le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse.

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@bluewin.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 9 novembre

Diesse, 10h. Culte. Transport à 9h40 vers l'église.

Nods, 18h30. Culte jeunesse.

Mardi 11 novembre

Rencontre des aînés de 14h-17h à la salle de paroisse.

Dimanche 16 novembre

Nods, 10h. Culte avec Sainte Cène.

Participation et témoignage de M. André Sunier de retour de son pèlerinage à St-Jacques de Compostelle. Bienvenue tous

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (8ème à 10ème Harmos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser,

Route de Neuchâtel 18

Vendredi et samedi

Freestyle à Tramelan

Dimanche 9 novembre

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

- AWJJ : 9ème à 11ème Harmos

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 8 novembre

Service à Bienne / Ch.des Ecluses 33

9h30 : L'église à l'étude

10h30 : Culte past. R. Agathe



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

Chères paroissiennes,
chers paroissiens

Nous avons le plaisir de vous inviter au culte d'installation de notre pasteure Mme Marie-Laure Krafft Golay qui aura lieu le

**Dimanche 30 novembre 2014
à 10h00 à l'Eglise de Nods**

Ce culte sera suivi d'un apéritif dînatoire à la halle de gymnastique où vous êtes chaleureusement les bienvenus.

Pour une question d'organisation, merci de bien vouloir vous inscrire à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Bulletin d'inscription pour l'apéritif dînatoire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de personnes

A retourner jusqu'au 15 novembre 2014 à :

Mme Josiane Richard,
Place du Village 8, 2518 Nods
ou 032 751 42 27 ou richardjo@bluewin.ch

Merci d'avance

Le Conseil de paroisse

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 751 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctabus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée.

les lundis 3, 10, 17, 24 novembre, 1, 5 décembre. Concert à la

Blanche Eglise le 7 décembre.

ENSEMBLE VOCAL FÉMININ ACQUAR'ELLES

Répétitions à 18h/18h30 au C2T du Landeron

7 & 17 novembre, 5 & 19 décembre

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 21.11 Pippo Pollina & Palermo Acoustic Quartet

Vendredi 5.12 Nalé en co-plateau avec Jérôme Ackermann

Vendredi 19.12 Streets Rats - Louisiana blues



« Offrez de l'espoir! »
Diminuti

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 30 francs. Remdez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Club mondial pour les aveugles
C/o: 07 119230-5
Chap. postale: 2007 Neuchâtel
Tél.: 032 724 94 93, www.cbm.org